



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

IVG

Question au Gouvernement n° 3570

Texte de la question

INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE

M. le président. La parole est à Mme Colette Capdevielle, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen. Je vous prie d'écouter sa question.

Mme Colette Capdevielle. Madame la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, notre pays connaît des attaques sexistes, que l'on croyait pourtant révolues et d'un autre temps, principalement dirigées contre le droit des femmes à disposer de leur corps.

Dans ma circonscription, par un *tweet*, l'évêque de Bayonne, Mgr Aillet, a osé comparer l'interruption volontaire de grossesse et les dernières mesures du Gouvernement aux crimes odieux de Daech.

Vous avez, madame la ministre, fermement condamné le contenu de ce *tweet*, lors de vos vœux : je vous en remercie très sincèrement.

Les sites de désinformation pullulent sur internet : ils peuvent induire en erreur les femmes, les jeunes filles et les mineurs, en particulier les plus précaires et les plus en détresse.

Bien pire : sous couvert d'orientation familiale, des centres clairement anti-avortement ouvrent. Or nous connaissons très bien leurs prétendues actions désintéressées à l'égard des femmes.

Même le Planning familial, que l'on considérait comme acquis, est aujourd'hui mis en cause par l'ensemble de l'extrême-droite.

M. Yves Censi. Et Cologne ?

Mme Colette Capdevielle. À Bayonne encore, nous devons mobiliser de nombreux bénévoles afin de restructurer l'antenne du Planning familial, qui a fermé faute de militantes.

Nous assistons à une véritable guerre idéologique menée contre les droits des femmes, ainsi qu'à un déchaînement conservateur, quarante ans après le vote, ici même, dans cet hémicycle, de la loi Veil.

M. Yves Censi. Posez votre question !

Mme Colette Capdevielle. Cette offensive directe et inacceptable vise tous les droits des femmes et toutes les femmes.

M. Claude Goasguen. Et les mosquées ?

Mme Colette Capdevielle. Depuis bientôt quatre ans, le Gouvernement et vous-même, madame la ministre, avez beaucoup travaillé, à la fois pour l'égalité et pour le respect des droits des femmes. Quelles mesures comptez-vous prendre afin de pérenniser les structures d'accompagnement indispensables que sont les Plannings familiaux ?

Quel bilan dressez-vous, un après sa mise en place, du programme national d'action visant à améliorer l'accès à l'interruption volontaire de grossesse ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen et sur quelques bancs du groupe radical, républicain, démocrate et progressiste.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes.

Mme Marisol Touraine, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes. Madame la députée, vous avez raison. Sur les réseaux sociaux pullulent des interpellations et des interventions contre l'interruption volontaire de grossesse : elles sont à la fois insupportables, inacceptables et irresponsables. Nous devons les dénoncer et réaffirmer le droit des femmes à disposer de leur corps.

Se battre pour l'IVG ou pour les droits des femmes n'est pas rétrograde, ni accessoire ou secondaire. C'est affirmer un droit qui constitue également, pour les femmes, une liberté : liberté d'avoir un enfant ou pas, liberté de disposer de son corps, liberté, enfin, de choisir le moment où on aura un enfant.

C'est pour cette raison que le Gouvernement a mis en place toute une série d'actions. Je veux d'abord saluer le rôle des Plannings familiaux, partout sur le territoire. Depuis 2012, le Gouvernement a maintenu les engagements financiers qu'il avait pris auprès de ces structures associatives.

M. Yves Censi. C'est surtout un choix financier.

Mme Marisol Touraine, ministre. Le droit passant par l'information, c'est le Planning familial qui opère, et qui gère le numéro vert d'information national que le Gouvernement a mis en place, avec beaucoup de succès, il y a quelques mois.

Le droit et la liberté des femmes passent également par un soutien, qui peut être financier : j'ai annoncé l'année dernière – et je peux vous indiquer que cela sera effectif à partir du 1er avril prochain – la prise en charge à 100 % non seulement de l'acte d'interruption volontaire de grossesse, mais de tous les examens qui l'accompagnent.

La liberté, enfin, pour les femmes, c'est la déculpabilisation : les femmes ont un droit ; il ne se négocie pas. C'est également pour cela que nous avons supprimé le délai de réflexion dans la loi de modernisation de notre système de santé.

Madame la députée, le Gouvernement agit pour les femmes. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, républicain et citoyen, du groupe de la Gauche démocrate et républicaine et du groupe écologiste.)*

Données clés

Auteur : [Mme Colette Capdevielle](#)

Circonscription : Pyrénées-Atlantiques (5^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3570

Rubrique : Avortement

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2016](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [28 janvier 2016](#)